

## RÉSUMÉ DU PROGRAMME

Les résumés sont composés d'obligations de publicité appelées « Éléments ». Ces Éléments sont numérotés dans les sections A - E (A.1 - E.7). Le présent Résumé contient tous les Éléments qui doivent être inclus dans un résumé pour les Obligations, les Émetteurs et les Fournisseurs de Crédit. Comme certains Éléments ne doivent pas être abordés, il peut y exister des écarts dans la numérotation des Éléments. Même si un Éléments doit être inséré dans le résumé en raison de la nature des titres, des émetteurs, et fournisseurs de crédit, il est possible qu'aucune information pertinente ne puisse être donnée quant à l'Éléments. Dans ce cas, une brève description de l'Éléments est incluse dans le Résumé avec la mention « Sans objet ».

### Section A – Introduction et avertissements

Éléments	Titre	
A.1	Avertissement	<p><b>Le présent Résumé doit être lu comme une introduction au Prospectus et aux Conditions Finales applicables. Toute décision d'investir dans une quelconque Obligation doit être fondée sur un examen du Prospectus dans son intégralité, y compris les documents qui y sont incorporés par référence, et des Conditions Finales applicables. Si une action concernant l'information contenue dans le Prospectus et les Conditions Finales applicables est intentée devant un tribunal dans un Etat Membre de l'Espace Economique Européen, le plaignant peut, selon la législation de l'Etat Membre dans lequel l'action est intentée, être tenu de supporter les frais de traduction du Prospectus et des Conditions Finales applicables avant d'entamer la procédure judiciaire. Aucune responsabilité civile n'incombera à tout Emetteur, à Toyota Financial Services Corporation (« TFS ») ou à Toyota Motor Corporation (« TMC ») dans un tel Etat Membre sur base exclusive du présent Résumé, y compris toute traduction de celui-ci, sauf si celui-ci est trompeur, inexact ou incohérent lorsqu'il est lu conjointement avec les autres parties du Prospectus et les Conditions Finales applicables ou si il ne fournit pas, lorsqu'il est lu conjointement avec les autres parties du Prospectus et des Conditions Finales applicables, les informations clés (telles que définies à l'Article 2.1(s) de la Directive Prospectus 2003/71/CE, telle que modifiée, notamment par la Directive 2010/73/EU) afin d'aider les investisseurs qui envisagent d'investir dans les Obligations.</b></p>
A.2	Consentement à l'utilisation du Prospectus de Base de l'Émetteur applicable	<p>Certaines Tranches d'Obligation avec une valeur nominale de moins de 100 000 €(ou l'équivalent en toute autre devise) peuvent être offertes dans des circonstances où il n'existe pas d'exemption de l'obligation de publier un prospectus selon la Directive Prospectus. Une telle offre est désignée comme une « Offre Non-exemptée ». [Sans objet]/[L'Émetteur consent à l'utilisation de son Prospectus de Base (à savoir, toutes les informations contenues dans le Prospectus, à l'exception des informations concernant un des autres Émetteurs) par rapport à une Offre non-exemptée d'Obligation sous les conditions suivantes:</p> <p>(i) le consentement est uniquement valable pendant la Période d'Offre précisée au paragraphe 9 de la Partie B des Conditions Finales applicables;</p> <p>(ii) les seuls offrants autorisés à utiliser le Prospectus de Base de l'Émetteur pour présenter l'Offre Non-exemptée d'Obligation sont les Concessionnaires concernés [ ] (les « Managers », et chacun un « Offrant Agréé ») et:</p> <p>[(a) les intermédiaires financiers mentionnés au paragraphe 9 de la Partie B des Conditions Finales applicables (les « Placeurs », et chacun un « Offrant Agréé »; et/ou</p> <p>(b) tout intermédiaire financier autorisé à faire de telles offres en vertu de la Directive concernant les marchés d'instruments financiers 2004/39/CE et qui a été autorisé directement ou indirectement par [l'Émetteur ou]/[l'un des Managers (à l'exception de l'Émetteur)] pour faire de telles offres, à condition que cet intermédiaire financier indique sur son site web (I) qu'il a été dûment nommé en tant qu'intermédiaire financier pour offrir les Obligations au cours de la Période d'Offre, (II) qu'il s'appuie sur le Prospectus de Base de l'Émetteur pour une telle Offre Non-exemptée avec le consentement de l'Émetteur et (III) les conditions attachées à ce consentement; (les « Placeurs », et chacun un « Offrant Agréé »)]</p> <p>(iii) le consentement s'étend uniquement à l'utilisation du Prospectus de Base de l'Émetteur pour faire des Offres Non-exemptées des Obligations dans [ ] tel que précisé au paragraphe 9 de la Partie B des Conditions Finales applicables; et</p> <p>(iv) le consentement est soumis à toutes autres conditions énoncées au paragraphe 9 de la Partie B des Conditions Finales applicables.]</p> <p><b>[Tout offrant relevant de l'alinéa (ii)(b) ci-dessus qui remplit toutes les autres conditions susmentionnées et qui souhaite utiliser le Prospectus de Base de l'Émetteur dans le cadre d'une Offre Non-exemptée est tenu, pour la durée de la Période d'Offre, de publier sur son site web (i) qu'il a été dûment nommé en tant qu'intermédiaire financier pour proposer les Obligations au cours de la Période d'Offre, (ii) qu'il s'appuie sur le Prospectus de Base de l'Émetteur pour une telle Offre Non-exemptée avec le consentement de l'Émetteur et (iii) les conditions attachées à ce consentement. Le consentement visé ci-dessus concerne les Périodes d'Offres qui se produisent dans les douze mois suivant la date du Prospectus.</b></p>

		L'Émetteur accepte la responsabilité, dans chacun des Etats Membres dans lequel le consentement d'utiliser le Prospectus de Base s'étend, pour le contenu de son Prospectus de Base par rapport à tout investisseur qui acquiert des Obligations dans le cadre d'une Offre Non-exemptée faite par toute personne (un « <i>offrant</i> ») ayant reçu le consentement d'utiliser le Prospectus de Base de l'Émetteur à cet égard conformément aux paragraphes précédents, pourvu que les conditions attachées à ce consentement soient respectées par l'offrant concerné.
		<b>UN INVESTISSEUR AYANT L'INTENTION D'ACQUÉRIR OU ACQUÉRANT DES OBLIGATIONS À COURT TERME DANS UNE OFFRE NON-EXEMPTÉE D'UN OFFRANT AGREE LE FERA, ET LES OFFRES ET VENTES DE TELLES OBLIGATIONS À COURT TERME À UN INVESTISSEUR PAR UN TEL OFFRANT AGREE SERONT EFFECTUÉES, CONFORMÉMENT AUX CONDITIONS ET AUTRES MODALITÉS EN PLACE ENTRE UN TEL OFFRANT AGREE ET UN TEL INVESTISSEUR Y COMPRIS PAR RAPPORT AU PRIX, A L'ATTRIBUTION, AUX DEPENSES ET AUX MODALITÉS DE RÈGLEMENT. L'ÉMETTEUR NE SERA PAS PARTIE À DE TELLES CONDITIONS OU MODALITÉS AVEC DE TELS INVESTISSEURS PAR RAPPORT A L'OFFRE NON-EXEMPTÉE OU LA VENTE DES OBLIGATIONS À COURT TERME CONCERNÉES ET, PAR CONSÉQUENT, LE PROSPECTUS DE BASE DE L'ÉMETTEUR ET LES CONDITIONS FINALES APPLICABLES NE CONTIENDRONT PAS DE TELLES INFORMATIONS. L'INVESTISSEUR DOIT S'ADRESSER À L'OFFRANT AGREE CONCERNE AU MOMENT DE L'OFFRE POUR OBTENIR TELLES INFORMATIONS ET L'OFFRANT AGREE CONCERNE SERA RESPONSABLE DE CES INFORMATIONS. NI L'ÉMETTEUR NI AUCUN GESTIONNAIRE OU DISTRIBUTEUR (A L'EXCEPTION DU CAS OÙ LE MANAGER OU LE CONCESSIONNAIRE EST L'OFFRANT AGREE CONCERNE) N'ONT AUCUNE RESPONSABILITÉ VIS-À-VIS D'UN INVESTISSEUR PAR RAPPORT A CES INFORMATIONS.]</b>

#### Section B – Émetteurs et Fournisseurs de Crédit

Élément	Titre	
B.1	Dénomination légale et commerciale de l'Émetteur	Toyota Motor Finance (Netherlands) B.V. (« <i>TMF</i> »)/ Toyota Credit Canada Inc. (« <i>TCCI</i> »)/ Toyota Finance Australia Limited (ABN 48 002 435 181) (« <i>TFA</i> »)/ Toyota Motor Credit Corporation (« <i>TMCC</i> »)
B.2	Siège sociale/ forme juridique/ législation/ pays d'incorporation	Si l'Émetteur est TMF, TMF est une société non cotée à responsabilité limitée incorporée et domiciliée aux Pays-Bas en vertu des lois des Pays-Bas et ayant son siège social à Amsterdam, Pays-Bas. Si l'Émetteur est TCCI, TCCI est une société incorporée en vertu de la Loi Canadienne sur les Sociétés par Actions ( <i>Canada Business Corporations Act</i> ). Si l'Émetteur est TFA, TFA est une société publique en actions ( <i>public company limited by shares</i> ) incorporée en vertu de la Loi des Sociétés 2001 de l'Australie ( <i>Corporations Act 2001 of Australia</i> ) (la « <i>Loi Australienne des Sociétés</i> ») ayant son siège social à New South Wales, Australie. Si l'Émetteur est TMCC, TMCC est une société incorporée et ayant son siège social en Californie, Etats-Unis, en vertu des lois de l'Etat de Californie.
B.4b	Informations sur les tendances	Sans objet par rapport à TMF et TFA; il n'existe pas de tendances, d'incertitudes, de demandes, d'engagements ou d'événement connus qui soient raisonnablement susceptibles d'avoir un effet important sur les perspectives de l'Émetteur pour l'exercice financier en cours. Applicable si l'Émetteur est TCCI: <ul style="list-style-type: none"> <li>les prix des véhicules d'occasion sont restés à des niveaux élevés récents au cours de l'exercice fiscal 2015. Il ne peut être garanti que les futurs prix des véhicules d'occasion resteront élevés, et une baisse de ces prix pourrait avoir un effet défavorable sur les pertes de résiliation de bail, sur les provisions de valeur résiduelle et les dépréciations.</li> </ul> Applicable si l'Émetteur est TMCC: <ul style="list-style-type: none"> <li>Les prix des véhicules d'occasion sont restés élevés durant le premier trimestre de l'exercice fiscal 2016, mais se sont dégradés légèrement. Les prix des véhicules d'occasion ont fluctué durant l'exercice fiscal 2015 mais sont restés élevés. Il ne peut être garanti que les futurs prix des véhicules d'occasion resteront élevés, et une baisse de ces prix pourrait avoir un effet défavorable sur les frais de dépréciation, les pertes de crédits et les taux de rendement;</li> <li>le niveau des baux arrivant à échéance a diminué au cours de l'exercice fiscal 2015 en comparaison avec le niveau des baux arrivant à échéance au cours de l'exercice fiscal 2014 ce qui reflète un plus grand nombre de baux et programmes similaires des années précédentes. Le volume des baux de TMCC comporte actuellement un volume plus important de baux à court terme. Cette tendance pourrait affecter les taux de rendement des véhicules, le risque de valeur résiduelle et faire augmenter les frais d'amortissement; et</li> </ul>

		<ul style="list-style-type: none"> <li>durant le premier trimestre de l'exercice fiscal 2016, la fréquence de défaut et les défauts de paiement ont augmenté tandis que la gravité de la perte et les taux de radiations nettes ont diminué en comparaison avec l'exercice fiscal 2015. Durant l'exercice fiscal 2015, la gravité de la perte, la fréquence de défaut, les défauts de paiement et les taux de radiations nettes ont augmenté en comparaison avec les niveaux de l'exercice fiscal 2014. Les changements de la situation économique et l'approvisionnement de véhicules neufs et d'occasion peut nuire aux défauts de paiements, aux pertes de crédit, aux taux de rendement et aux provisions pour pertes de crédit de TMCC.</li> </ul>
B.5	Description du Groupe	<p>Si l'Émetteur est TMF, TCCI ou TFA, l'Émetteur est une filiale en propriété exclusive de TFS, une société japonaise.</p> <p>Si l'émetteur est TMCC, TMCC est une filiale en propriété exclusive de Toyota Financial Services Americas Corporation (« TFSA »), une société californienne qui est elle-même une filiale en propriété exclusive de TFS.</p> <p>TFS, une société holding, est une filiale en propriété exclusive de TMC, une société japonaise et société mère ultime du groupe Toyota.</p>
B.9	Prévision ou estimation du bénéfice	Sans objet; il n'y a pas de prévisions ou d'estimations du bénéfice faites dans le Prospectus.
B.10	Qualifications du rapport d'audit	Sans objet; il n'y a pas de qualifications dans le(s) rapport(s) d'audit concernant les comptes annuels audités pour les exercices financiers clôturant au 31 mars 2015 et au 31 mars 2014.
B.12	Informations clés financières historiques sélectionnées	
	<b>Si l'Émetteur est TMF</b>	Les informations financières sélectionnées indiquées ci-dessous ont été extraites sans adaptation significative des comptes annuels audités dans le Rapport Financier Annuel de TMF pour l'exercice financier clôturant au 31 mars 2015 préparés conformément aux Normes Internationales d'Information Financière ( <i>International Financial Reporting Standards</i> ) telles qu'adoptées par l'Union Européenne.

#### Etats de la Situation Financière au 31 mars

	31 mars 2015	31 mars 2014
	(€000)	(€000)
<b>Actifs</b>		
<b>Actifs courants</b>		
Prêts à des entreprises liées .....	3.881.905	2.205.679
Autres créances .....	86.715	223.581
Actif d'impôt exigible.....	-	166
Instruments financiers dérivés.....	632.210	189.804
Soldes de trésorerie et soldes bancaires .....	80.625	1.390
Total actifs courants.....	4.681.455	2.620.620
<b>Actifs non courants</b>		
Prêts à des entreprises liées .....	3.151.639	3.649.478
Placement disponible à la vente – entreprise liée.....	1.033	778
Immobilisations corporelles .....	21	37
Immobilisations incorporelles .....	1	2
Total actifs non courants.....	3.152.694	3.650.295
<b>Passifs</b>		
<b>Passifs courants</b>		
Emprunts.....	2.996.121	3.251.368
Instruments financiers dérivés.....	277.425	335.414
Obligation de garantie financière.....	4.860	3.193
Passifs d'impôt exigibles.....	1.722	-
Autres dettes et charges à payer .....	465.152	39.348
Découvert bancaire .....	2.536	1
Total passifs courants.....	3.747.816	3.629.324
Actifs/(passif) circulant net .....	933.639	(1.008.704)
<b>Passifs non courants</b>		
Emprunts.....	3.902.185	2.507.820
Passifs d'impôts différés.....	14.431	4.845
Total passifs non courants .....	3.916.616	2.512.665
<b>Actifs nets</b> .....	169.717	128.926
<b>Capitaux propres</b>		
Capitaux propres attribuables aux propriétaires de la société mère		
Capital social.....	908	908
Bénéfices non répartis .....	168.531	127.995
Réserve de juste valeur .....	278	23
<b>Total des capitaux propres</b> .....	169.717	128.926

### États du Résultat Global pour les exercices clôturant au 31 mars

	31 mars 2015	31 mars 2014
	(€000)	(€000)
Revenus d'intérêts.....	99.040	97.281
Revenus de commissions de garantie .....	4.103	3.236
Revenus.....	103.143	100.517
Charges d'intérêts.....	(79.612)	(81.423)
Charges de commissions.....	(7.992)	(6.176)
Coûts de financement .....	(87.604)	(87.599)
Bénéfice brut .....	15.539	12.918
Frais administratifs.....	(3.962)	(3.852)
Gains nets sur instruments financiers .....	42.397	8.595
Produits de dividendes .....	118	89
Bénéfice avant impôts .....	54.092	17.750
Impôts .....	(13.556)	(4.643)
Bénéfice de l'exercice.....	40.536	13.107
<b>Autres revenus globaux, nets d'impôts:</b>		
(Pertes)/gains de juste valeur sur les placements disponibles à la vente.....	255	(34)
Revenu global total de l'exercice.....	40.791	13.073
<b>Attribuable à:</b>		
<b>Propriétaires de la société mère</b> .....	40.791	13.073

Il n'y a pas eu de modification significative dans la position financière ou commerciale de TMF depuis le 31 mars 2015, la date des plus récents comptes annuels publiés de TMF. Il n'y pas eu de changement défavorable important de la position financière ou des perspectives de TMF depuis le 31 mars 2015, la date des plus récents comptes annuels audités publiés de TMF.

**Si l'Émetteur est TCCI**

Les informations financières sélectionnées indiquées ci-dessous ont été extraites sans adaptation significative des comptes annuels audités dans le Rapport Financier Annuel de TCCI pour l'exercice financier clôturant au 31 mars 2015 préparés conformément aux Normes Internationales d'Information Financière (*International Financial Reporting Standards*).

### Etats de la Situation Financière au 31 mars

	31 mars 2015	31 mars 2014
	(C\$'000)	(C\$'000)
<b>Actifs</b>		
Soldes de trésorerie et de banque .....	20.534	22.169
Créances financières - nettes.....	10.982.628	10.205.137
Instruments financiers dérivés.....	509.519	168.082
Autres immobilisations .....	2.155	3.123
	11.514.836	10.398.511
<b>Passifs</b>		
Chèques et autres effets en transit .....	715	538
Fournisseurs et charges à payer .....	26.016	20.488
Dus à une entreprise liée .....	132.573	121.828
Impôts sur les revenus et autres impôts à payer .....	9.147	13.449
Intérêts à payer.....	31.450	33.300
Endettement financier .....	9.621.361	8.730.857
Passifs dérivés.....	94.624	24.636
Passifs de garantie .....	111.900	-
Impôts différés.....	505.998	461.962
	10.533.784	9.407.058
<b>Capitaux propres</b>		
Capital social.....	60.000	60.000
Bénéfices non répartis .....	921.052	931.453
	981.052	991.453
	11.514.836	10.398.511

### États de Revenu et Résultat Global pour les exercices clôturant au 31 mars

	31 mars 2015	31 mars 2014
	(C\$'000)	(C\$'000)
<b>Résultat financier</b> .....	566.880	541.420
<b>Autres produits</b> .....	810	406
	567.690	541.826
<b>Autres gains (pertes)</b> .....	(6.208)	15.504

**États de Revenu et Résultat Global pour les exercices clôturant au 31 mars**

	31 mars 2015	31 mars 2014
	(C\$'000)	(C\$'000)
<b>Frais</b>		
Intérêts .....	203.863	199.046
Avantages sociaux .....	16.102	14.926
Provision pour créances financières .....	11.810	2.071
Autres .....	3.881	4.538
Coûts d'enregistrement et de recherche .....	6.370	5.871
Informatique et communications .....	5.579	4.975
Occupation .....	1.033	1.111
Dépréciation et amortissement .....	1.247	1.509
	<u>249.885</u>	<u>234.047</u>
<b>Bénéfices avant impôts</b> .....	<u>311.597</u>	<u>323.283</u>
<b>Impôts sur les revenus</b>		
Courants .....	38.295	35.035
Différés .....	45.139	53.768
	<u>83.434</u>	<u>88.803</u>
<b>Revenus nets de la période</b> .....	<u>228.163</u>	<u>234.480</u>
<b>Autres revenus globaux (pertes globales)</b> Elément qui ne sera pas requalifié en bénéfice ou profit Gains (Pertes) Gains (Pertes) actuariel(le)s sur les plans de pensions définis – après impôts sur les revenus de C\$ 1,103 (2014– C\$ 377) .....	<u>(3.018)</u>	<u>1.066</u>
<b>Revenu global de l'exercice, attribuable au propriétaire de la société mère</b> .....	<u>225.145</u>	<u>235.546</u>

Il n'y a pas eu de modification significative dans la position financière ou commerciale de TCCI depuis le 31 mars 2015, la date des plus récents comptes annuels publiés de TCCI. Il n'y pas eu de changement important défavorable de la position financière ou des perspectives de TCCI depuis le 31 mars 2015, la date des plus récents comptes annuels audités publiés de TCCI.

**Si l'Émetteur est TFA**

L'information financière clé sélectionnée indiquée ci-dessous a été extraite sans ajustement significatif des états financiers consolidés audités dans le Rapport Financier Annuel de TFA pour l'exercice financier clos le 31 mars 2015, préparés conformément aux Normes Comptables Australiennes et Interprétations (*Australian Accounting Standards and Interpretations*) publiées par le Bureau Australien des Normes Comptables (*Australian Accounting Standards Board*) ainsi que la Loi Australienne des Sociétés (*Australian Corporations Act*) et sont conformes aux Normes Internationales d'Information Financière (*International Financial Reporting Standards*) telles que publiés par le Bureau des Normes Comptables Internationales.

**Etats de la Situation Financière au 31 mars**

	Consolidés 31 mars 2015	Consolidés 31 mars 2014
	(A\$'000)	(A\$'000)
<b>Actifs</b>		
Trésorerie et équivalents de trésorerie .....	1.272.771	676.353
Prêts et créances .....	13.321.278	13.094.887
Instruments financiers dérivés .....	646.735	129.785
Placements comptabilisés selon la méthode de la mise en équivalence .....	65.716	66.038
Immobilisations incorporelles .....	44.988	43.429
Immobilisations corporelles .....	10.592	18.259
Actifs d'impôts différés .....	28.257	27.927
Autres immobilisations .....	38.119	40.370
<b>Total actifs</b> .....	<u>15.428.456</u>	<u>14.097.048</u>
<b>Passifs</b>		
Dus aux banques et autres institutions financières .....	5.714.816	6.417.491
Obligations et billets de trésorerie .....	8.275.176	6.297.074
Produits financiers dérivés .....	127.909	170.699
Autres passifs .....	325.221	322.048
<b>Total Passifs</b> .....	<u>14.443.122</u>	<u>13.207.312</u>
<b>Actifs nets</b> .....	<u>985.334</u>	<u>889.736</u>
<b>Capitaux propres</b>		
Capital apporté .....	120.000	120.000
Réserves .....	8.100	5.467
Bénéfices non répartis .....	857.234	764.269
<b>Total capitaux propres</b> .....	<u>985.334</u>	<u>889.736</u>
Intérêts et produits assimilés .....	842.958	858.576
Frais d'intérêts et charges assimilées .....	(454.011)	(503.551)
<b>Résultat financier net</b> .....	<u>388.947</u>	<u>355.025</u>
Autres produits .....	31.992	31.186

## États du Résultat Global pour les exercices clôturant au 31 mars

	Consolidés 31 mars 2015	Consolidés 31 mars 2014
	(A\$'000)	(A\$'000)
<b>Revenu net d'exploitation</b> .....	420.939	386.211
Créances douteuses.....	(86.935)	(42.987)
Charges de personnel .....	(80.446)	(76.726)
Frais de dépréciation, d'amortissement et réduction de valeur .....	(22.835)	(18.075)
Dépenses d'informatique et de communication .....	(9.252)	(9.461)
Frais de vente et de marketing .....	(9.401)	(10.705)
Occupation .....	(5.824)	(5.992)
Autres charges .....	(17.155)	(16.736)
Partie des bénéfices nets des entreprises associées comptabilisée selon la méthode de la mise en équivalence .....	8.675	9.741
<b>Bénéfice avant impôts sur les revenus</b> .....	197.766	215.270
Impôts sur les revenus.....	(57.050)	(61.044)
<b>Bénéfice attribuable aux propriétaires de la société mère</b> .....	140.716	154.226
<b>Autre revenu global</b> <i>Objets qui peuvent être classifiés au bénéfice ou à la perte</i>		
Différences de taux de change pour les conversions des opérations étrangères.....	2.633	9.084
<b>Total du revenu global de l'exercice attribuable aux propriétaires de la société mère</b> .....	143.349	163.310

Il n'y a pas eu de modification significative dans la position financière ou commerciale de TFA et ses filiales consolidées (considérées comme un ensemble) depuis le 31 mars 2015, la date des plus récents comptes annuels publiés de TFA. Il n'y pas eu de changement défavorable important de la position financière ou des perspectives de TFA et ses filiales consolidées (considérées comme un ensemble) depuis le 31 mars 2015, la date des plus récents comptes annuels audités publiés de TFA.

### Si l'Émetteur est TMCC

Les données financières suivantes sélectionnées dès et pour les exercices financiers clôturant le 31 mars 2015 et le 31 mars 2014 ont été extraites sans ajustement significatif des états financiers audités préparés conformément aux principes comptables américains généralement reconnus (« U.S. GAAP ») inclus dans le Rapport Annuel de TMCC sur le Formulaire 10-K pour l'exercice financier clos le 31 mars 2015. Les données financières suivantes sélectionnées au 30 juin 2015 et pour les trois mois clôturant au 30 juin 2015 et au 30 juin 2014 ont été extraites sans ajustement significatif des états financiers non audités de TMCC inclus dans le Rapport Trimestriel de TMCC sur Formulaire 10-Q pour le trimestre clôturant au 30 juin 2015.

### Données du Bilan au 31 mars et 30 juin

	30 juin		31 mars	
	2015		2015	2014
	(U.S. Dollars en Millions)			
Créances financières, nettes.....	66.396		65.893	65.176
Placements dans des baux d'exploitation, nets.....	32.759		31.128	24.769
<b>Total actifs</b> .....	111.300		109.625	102.740
Dettes.....	91.677		90.231	85.367
Capital social <sup>(a)</sup> .....	915		915	915
Bénéfices non distribués <sup>(b)</sup> .....	7.518		7.383	6.621
<b>Total des capitaux propres</b> .....	8.612		8.520	7.738

(a) Aucune valeur nominale (100.000 actions autorisées; 91.500 émises et en circulation) au 30 juin 2015 et au 31 mars 2015 et 2014.

(b) Le Conseil d'Administration a déclaré et payé des dividendes en espèces à TFSA de \$435 millions au cours de l'exercice fiscal 2015 et \$ 665 millions au cours de l'exercice fiscal 2014.

### Données de l'Etat de Revenus pour les exercices clôturant au 31 mars et les trois mois finissant au 30 juin

	Trois mois finissant au 30 juin		Exercices clôturant au 31 mars	
	2015	2014	2015	2014
	(U.S. Dollars en Millions)			
<b>Revenus financiers:</b>				
Location opérationnelle .....	1.696	1.403	6.113	5.068
Commerce de détail .....	457	456	1.797	1.897
Distributeur .....	102	101	400	432
<b>Résultat financier total</b> .....	2.255	1.960	8.310	7.397
Dépréciation sur les baux d'exploitation .....	1.360	1.100	4.857	4.012
Charges financières.....	508	130	736	1.340
<b>Résultat financier net</b> .....	387	730	2.717	2.045
Primes d'assurance acquises et revenus des contrats .....	174	153	638	567
Revenu du placement et autre, net.....	38	35	194	135
<b>Résultat financier net et autres résultats</b> .....	599	918	3.549	2.747
<b>Frais:</b>				
Provision pour créances irrécouvrables .....	45	38	308	170
Opérationnels et administratifs .....	270	233	1.046	965
Pertes d'assurances et frais de règlement des pertes .....	79	70	269	258
<b>Frais total</b> .....	394	341	1.623	1.393
<b>Bénéfice avant impôts sur les revenus</b> .....	205	577	1.926	1.354
Provision pour impôts sur les revenus .....	70	213	729	497
<b>Résultat net</b> .....	135	364	1.197	857

		Il n'y a pas eu de modification significative dans la position financière ou commerciale de TMCC et ses filiales consolidées (considérées comme un ensemble) depuis le 30 juin 2015, la date des plus récents comptes annuels publiés de TMCC. Il n'y pas eu de changement défavorable important dans la position financière ou les perspectives de TMCC et ses filiales consolidées (considérées comme un ensemble) depuis le 31 mars 2015, la date des plus récents comptes annuels audités publiés de TMCC.
B.13	Événements affectant la solvabilité de l'Émetteur	Sans objet; il ne s'est produit aucun événement récent propre à l'Émetteur qui est significativement pertinent pour l'évaluation de sa solvabilité.
B.14	Dépendance à l'égard d'autres entités du groupe	Si l'Émetteur est TMF, l'Émetteur dépend de la performance des filiales et sociétés affiliées de TMC et TFS auxquelles TMF accorde des prêts et/ou par rapport auxquelles TMF émet des garanties. Si l'Émetteur est, TCCI, l'activité de l'Émetteur dépend de façon substantielle de la vente de véhicules Toyota, Lexus et Scion au Canada par son distributeur primaire, Toyota Canada Inc. Si l'Émetteur est TFA, l'activité de l'Émetteur dépend de façon substantielle de la vente de véhicules Toyota et Lexus en Australie par son distributeur primaire, Toyota Motor Corporation Australia Limited. En outre, TFA dépend également de la performance de Toyota Finance New Zealand Limited, dans la mesure de la participation de TFA dans cette société. Si l'Émetteur est TMCC, l'activité de l'Émetteur dépend de façon substantielle de la vente de véhicules Toyota, Lexus et Scion aux États-Unis par son distributeur primaire, Toyota Motor Sales, U.S.A., Inc.
B.15	Activités principales	Si l'Émetteur est TMF, l'activité principale de TMF est d'agir comme une société de financement du groupe pour certaines filiales consolidées de TMC. TMF recueille des fonds en émettant des obligations et des obligations à court terme sur les marchés internationaux de capitaux et auprès d'autres sources et les rétrocède à d'autres sociétés du groupe Toyota. TMF émet également des garanties pour les émissions de dettes de certaines autres sociétés du groupe Toyota. Si l'Émetteur est TCCI, l'activité principale de TCCI consiste en fournir des services de financement aux distributeurs de Toyota autorisés et aux utilisateurs des produits Toyota. Les produits financiers proposés (i) aux clients, comprennent le financement des leasings et des prêts et (ii) aux distributeurs Toyota, comprennent le financement "floor plan" et le financement des distributions. Ces programmes de financement sont proposés dans tous les provinces et territoires du Canada. Si l'Émetteur est TFA, l'activité principale de TFA est de fournir du financement au commerce de détail (y compris des prêts et des locations aux clients privés et commerciaux) et au commerce de gros (y compris des prêts et des facilités de bâillement aux distributeurs de véhicules motorisés) aux clients et aux distributeurs de véhicules motorisés dans toute l'Australie. Si l'Émetteur est TMCC, l'activité principale de TMCC est de fournir une variété de produits financiers et d'assurance aux (groupes de) distributeurs autorisés de véhicules Toyota (y compris Scion) et Lexus, et, dans une moindre mesure, à d'autres distributeurs franchisés domestiques et d'importation et leurs clients aux États-Unis (hors Hawaï) et à Puerto Rico.
B.16	Actionnaires de contrôle	Si l'Émetteur est TMF, TCCI ou TFA, l'ensemble des actions et droits de vote en circulation de l'Émetteur sont détenus directement par TFS. Si l'Émetteur est TMCC, l'ensemble des actions et droits de vote en circulation de l'Émetteur sont détenus indirectement par TFS. TFS est une société holding qui est une filiale en propriété exclusive de TMC. Par conséquent, TFS contrôle effectivement l'Émetteur et elle est en mesure de contrôler directement la composition du Conseil d'Administration de l'Émetteur et de diriger la gestion et la politique de l'Émetteur.
B.17	Notations financières	La dette sénior long terme de l'Émetteur a été notée Aa3/Perspective stable par, si l'Émetteur est TMF, TCCI ou TFA, Moody's Japan K.K. (« Moody's Japan »), ou si l'Émetteur est TMCC, Moody's Investors Service, Inc. (« Moody's »), et AA-/Perspective stable par Standard & Poor's Ratings Japan K.K. (« Standard & Poor's Japan »). Moody's Japan, Moody's et Standard & Poor's Japan ne sont pas établies dans l'Union Européenne et n'ont pas demandé d'enregistrement en vertu du Règlement (CE) No.1060/2009 (le « Règlement sur les Agences de Notation de Crédit »). Toutefois, Moody's Investors Service Ltd. a approuvé les notations du Moody's Japan et Moody's, et Standard and Poor's Credit Market Services Europe Limited a approuvé les notations de Standard & Poor's Japan, conformément au Règlement sur les Agences de Notation de Crédit. Tant Moody's Investors Service Ltd. que Standard and Poor's Credit Market Services Europe Limited sont établies dans l'Union européenne et sont enregistrées selon le Règlement sur les Agences de Notation de Crédit. Les notations financières de l'Émetteur dépendent, en grande partie, de l'existence des modalités de soutien au crédit avec TFS et TMC décrites ci-dessous ainsi que de la situation financière et des résultats d'exploitation de TMC et de ses filiales consolidées. Voir également « Notations financières » ci-dessous concernant TMC. [Les Obligations à émettre [ont été]/[devraient être] notées [ ] par [ ].] / [Les notations susmentionnées reflètent des notations attribuées aux Obligations de ce type émises en vertu du Programme en général.] Une notation de sécurité n'est pas une recommandation d'acheter, de vendre ou de conserver des titres et peut à tout moment être modifiée ou annulée par l'agence de notation./[L'Émetteur n'a pas demandé à Moody's [Japan] ou à Standard & Poor's Japan d'attribuer des notations aux Obligations.]

B.18	Contrats de Soutien au Crédit	<p>Les Obligations bénéficient de certains Contrats de Soutien au Crédit régis par le droit japonais, un entre TMC et TFS en date du 14 Juillet 2000, complété par un Contrat Supplémentaire de Soutien au Crédit en date du 14 juillet 2000 et par un Contrat Supplémentaire de Soutien au Crédit No. 2 en date du 2 octobre 2000 (collectivement le « <i>Contrat de Soutien au Crédit TMC</i> ») et un entre TFS, si l'Émetteur est TMF, TCCI ou TFA, en date du 7 août 2000, et si l'Émetteur est TMCC, en date du 1er octobre 2000 (l'« <i>Contrat de Soutien au Crédit</i> » et collectivement avec l'Contrat de Soutien au Crédit TMC les « <i>Contrats de Soutien au Crédit</i> »). Les Contrats de Soutien au Crédit ne constituent pas une garantie directe ou indirecte par TMC ou TFS des Obligations. Les obligations de TMC en vertu de son Contrat de Soutien au Crédit et les obligations de TFS en vertu de ses Contrats de Soutien au Crédit, sont du même rang que leurs obligations de dettes directes, inconditionnelles, insubordonnées et non garanties.</p> <p>Selon le Contrat de Soutien au Crédit de TMC, TMC accepte de mettre des fonds suffisants à la disposition de TFS pour lui permettre de satisfaire à ses obligations de paiement concernant les titres qu'elle a émis (y compris les titres émis par les filiales ou sociétés affiliées de TFS telle que l'Émetteur par rapport auquel TFS a des obligations de soutien au crédit) et accepte d'assurer que TFS possède à tout moment au moins 10.000.000 JPY en valeur corporelle nette consolidée aussi longtemps que TFS a des obligations de soutien au crédit pendantes.</p> <p>TFS accepte dans ses Contrats de Soutien au Crédit avec l'Émetteur, de mettre des fonds suffisants à la disposition de l'Émetteur pour lui permettre de satisfaire à ses obligations de paiement concernant les titres qu'il a émis et accepte d'assurer que (i) si l'Émetteur est TMF, TMF possède toujours au moins 100.000 euros en valeur corporelle nette, (ii) si l'Émetteur est TCCI, TCCI possède toujours au moins 150.000 dollars canadiens en valeur corporelle nette, (iii) si l'Émetteur est TFA, TFA possède toujours au moins 150.000 dollars australiens en valeur corporelle nette consolidée, et (iv) si l'Émetteur est TMCC, TMCC possède toujours au moins 100.000 dollars américains en valeur corporelle nette consolidée, aussi longtemps que l'Émetteur a des titres en circulation.</p> <p>On entend par la valeur corporelle nette le montant total du capital émis, de l'excédent du capital et des bénéfices non distribués diminués par les actifs incorporels.</p>
B.19	Désignation légale commerciale des Fournisseurs de Soutien au Crédit	Toyota Financial Services Corporation (fournisseur de soutien au crédit pour l'Émetteur) et Toyota Motor Corporation (fournisseur de soutien au crédit pour Toyota Financial Services Corporation).
	Domicile/ forme juridique/ législation/ pays d'incorporation	<p>TFS est une société non cotée à responsabilité limitée constituée et ayant son siège social au Japon en vertu des lois du Japon.</p> <p>TMC est une société par action à responsabilité limitée (<i>limited liability joint-stock company</i>) constituée et ayant son siège social au Japon en vertu du Code Commercial du Japon. TMC continue à exister en vertu de la Loi Japonaise sur les Sociétés (<i>Companies Act of Japan</i>).</p>
	Informations sur tendance	Sans objet; il n'existe pas de tendances, d'incertitudes, de demandes, d'engagements ou d'événement connus qui soient raisonnablement susceptibles d'avoir un effet important sur les perspectives de TFS ou TMC pour l'exercice financier en cours.
	Description du Groupe	<p>TFS est une société holding constituée par TMC pour surveiller la gestion des sociétés de financement de Toyota dans le monde entier. TFS a 50 filiales consolidées et sept sociétés affiliées, dont la plupart sont constituées à l'extérieur du Japon à la date du Prospectus.</p> <p>TFS est une filiale en propriété exclusive de TMC et TMC est la société mère ultime du groupe Toyota.</p>
	Prévision ou estimation du bénéfice	Sans objet; il n'y a pas de prévisions ou d'estimations du bénéfice faites dans le Prospectus.
	Qualifications du rapport d'audit	Sans objet; il n'y a pas de qualifications dans le/les rapport(s) d'audit concernant les comptes annuels audités pour les exercices financiers clôturant au 31 mars 2015 et 2014.
	Informations clés financières historiques sélectionnées	
	<b>TMC</b>	Les données financières suivantes sélectionnées ont été extraites sans ajustement significatif des états financiers audités de TMC préparés conformément aux U.S. GAAP repris dans le Rapport Annuel de TMC sur Formulaire 20-F pour l'exercice financier clos le 31 mars 2015.



		Années clôturant au 31 mars	
		2015	2014
		(en millions, sauf les données sur les actions et par action)	
<b>Données de l'État Consolidé des Revenus:</b>			
Automobile:			
Revenus.....		¥ 25.062.129	¥ 23.781.404
Revenus d'exploitation.....		2.325.310	1.938.778
Services financiers:			
Revenus.....		1.661.149	1.421.047
Revenus d'exploitation.....		361.833	294.891
Tous autres:			
Revenus.....		1.255.791	1.151.280
Revenus d'exploitation.....		65.650	64.270
Élimination des intersectoriels:			
Revenus.....		(744.548)	(661.820)
Revenus d'exploitation.....		(2.229)	(5.827)
Total Société:			
Revenus.....		27.234.521	25.691.911
Revenus d'exploitation.....		2.750.564	2.292.112
Revenus avant impôts sur les revenus et capitaux dans les bénéfices des sociétés affiliées.....		2.892.828	2.441.080
Revenu net attribuable à TMC.....		2.173.338	1.823.119
Revenu net attribuable à TMC par action:			
De base.....		688,02	575,30
Dilué.....		687,66	574,92
Actions utilisées pour le calcul du revenu net attribuable à TMC par action, basic (en milliers).....		3.158.851	3.168.989
Actions utilisées pour le calcul du revenu net attribuable à TMC par action, dilué (en milliers).....		3.160.429	3.170.911
		Au 31 mars 2015	Au 31 mars 2014
		(en millions)	
<b>Données du Bilan Consolidé (fin de l'exercice):</b>			
Total Actifs:.....		¥ 47.729.830	¥ 41.437.473
Dettes à court terme, y compris la portion actuelle des dettes à long terme.....		8.963.492	7.780.483
Dettes à long terme, diminuées par la portion actuelle.....		10.014.395	8.546.910
Capitaux propres de TMC.....		16.788.131	14.469.148
Actions ordinaires.....		397.050	397.050
		Les suivantes données financières sélectionnées ont été extraites sans ajustement significatif des états financiers consolidés non-audités de TMC préparés conformément aux U.S. GAAP repris dans Les Etats Financiers consolidés non-audités de TMC pour la période de trois mois finissant au 30 juin 2015.	
		Trois mois finissant au 30 juin	
		2015	2014
		(en millions, sauf les données par actions)	
<b>Données de l'Etat Trimestriel Consolidé des Revenus:</b>			
Total Société:			
Total des revenus nets.....		¥ 6.987.648	¥ 6.390.688
Revenus d'exploitation.....		756.001	692.728
Revenu trimestriel avant impôts sur les revenus et capitaux dans les bénéfices des sociétés affiliées.....		845.259	771.826
Revenu net attribuable à TMC.....		646.394	587.774
Revenu net attribuable à TMC par action:			
De base.....		205,41	185,43
Dilué.....		205,30	185,34
		Au 30 juin 2015	Au 31 mars 2015
		(en millions)	
<b>Données du Bilan Trimestriel Consolidé (fin de la période):</b>			
Total Actifs:.....		¥ 48.821.479	¥ 47.729.830
Dettes à court terme, y compris la portion actuelle des dettes à long terme.....		9.411.894	8.963.492
Dettes à long terme, diminuées par la portion actuelle.....		10.255.231	10.014.395
Capitaux propres d'actions de TMC.....		17.205.009	16.788.131
Actions ordinaires.....		397.050	397.050
		Il n'y a pas eu de modification significative dans la position financière ou commerciale de TMC et ses filiales consolidées (considérées comme un ensemble) depuis le 30 juin 2015, la date des plus récents comptes annuels publiés de TMC. Il n'y pas eu de changement défavorable important de la position financière ou des perspectives de TMC et ses filiales consolidées (considérées comme un ensemble) depuis le 31 mars 2015, la date des plus récents comptes annuels audités publiés de TMC.	
	Événements affectant la solvabilité des Fournisseurs de Soutien au Crédit	Sans objet; il ne s'est produit aucun événement récent propre à TFS ou TMC qui est significativement pertinent pour l'évaluation de leur solvabilité.	

	Dépendance à l'égard d'autres entités du groupe	En tant que société holding, TFS dépend de la performance de ses filiales. En tant que société mère ultime de Toyota, TMC dépend de la performance de toutes les filiales de Toyota.
	Activités principales	L'activité principale de TFS en tant que société de holding est la formulation des plans et des stratégies du commerce financier, de la gestion des bénéfices et de la gestion des risques des sociétés de financement de Toyota, en outre de la promotion d'un commerce financier efficace. TMC est la société mère du groupe Toyota, qui exerce ses activités principalement dans l'industrie automobile dans les secteurs commerciaux suivants: activités automobiles; activités des services financiers; et toutes autres activités.
	Actionnaires contrôlant	TFS, une société de holding, est une filiale en propriété exclusive de TMC. Les actions ordinaires de TMC sont cotées à la Bourse de Tokyo ( <i>Tokyo Stock Exchange</i> ), aux trois autres bourses au Japon et à la Liste Officielle de l'Autorité de Listing du Royaume-Uni ( <i>Official List of the UK Listing Authority</i> ) et elles sont admises à la négociation sur la Bourse de Londres ( <i>London Stock Exchange</i> ). En outre, les actions de TMC sous forme d'American Depositary Shares sont cotées à la Bourse de New York ( <i>New York Stock Exchange</i> ). TMC n'est pas contrôlée directement ou indirectement par un de ses actionnaires.
	Notations financières	La dette sénior à long terme de TMC et de ses filiales prises en charge (y compris TFS) a été notée Aa3/Perspective stable par Moody's Japan et AA-/Perspective stable par Standard & Poor's Japan. Voir « <i>Notations financières</i> » ci-dessus.

### Section C – Obligation

Élément	Titre	
C.1	Description des Obligations / ISIN	Les Obligations décrites dans cette section sont des titres de créance d'une valeur nominale inférieure à 100.000 €(ou son équivalent dans toute autre devise). Les Obligations peuvent être des Obligations à Taux Fixe, des Obligations à Taux Variable ou des Obligations Zéro-Coupon ou une combinaison des précédentes. Les Obligations dues à [ ] [[ ] pour cent / Taux Variable / Zéro-Coupon] [ ]. Les Obligations ont une Dénomination Spécifique de [ ]. Numéro international d'identification des valeurs mobilières ( <i>International Securities Identification Number; ISIN</i> ): [ ].
C.2	Devise	La devise de chaque Série d'Obligations émises sera convenue entre l'Émetteur et le Distributeur concerné au moment de l'émission. La devise de cette Série d'Obligation est [ ].
C.5	Cessibilité des Obligations	Il n'existe pas de restrictions quant à la cessibilité des Obligations, sauf que l'Émetteur et les Distributeurs ont convenu certaines restrictions habituelles sur l'offre, la vente et la livraison des Obligations et sur la distribution des documents de l'offre aux États-Unis, dans l'Espace Économique Européen (y compris le Royaume-Uni et les Pays-Bas), au Japon, au Canada, en Australie, en Nouvelle-Zélande, en République Populaire de Chine (« <i>RPC</i> » (ce qui exclut la Région Administrative Spéciale de Hong Kong de la République populaire de Chine, la Région Administrative Spéciale de Macao de la République populaire de Chine et Taïwan)), à Hong Kong, au Singapore, en Suisse, en Irlande et en Espagne.
C.8	Droits attachés aux Obligations et classement et restrictions à ces droits	Les Obligations émises: <b><i>Statut des Obligations (Classement)</i></b> Les Obligations et tous les coupons y afférents constituent des obligations directes, inconditionnelles, insubordonnées et [(sous réserve de l'application de la clause de nantissement négative)] non garanties de l'Émetteur et sont du même rang et proportionnelles sans aucune préférence entre elles et (sauf pour certaines obligations dont la loi impose la préférence) à égalité avec toutes les autres obligations non garanties et insubordonnées de l'Émetteur en circulation de temps en temps.
		<b><i>Taxation</i></b> Tous les paiements relatifs aux Obligations seront effectués sans retenue ni déduction de, ou en raison de, toutes taxes ou tous autres frais imposés par une quelconque autorité gouvernementale ou un organisme (i) si l'émetteur est TMF, aux Pays-Bas, (ii) si l'émetteur est TCCI, au Canada, (iii) si l'émetteur est TFA, en Australie, et (iv) si l'émetteur est TMCC, aux États-Unis, à moins que cette retenue ou déduction soit requise par la loi. Dans le cas où une telle retenue ou déduction est requise, l'Émetteur sera tenu de payer des montants supplémentaires pour couvrir les montants ainsi retenus ou déduits, sous réserve de certaines exceptions limitées. Tous les paiements relatifs aux Obligations seront soumis à toute déduction ou retenue requise par les dispositions des articles 1471 à 1474 du U.S. Internal Revenue Code de 1986 (Code des impôts américain) tel que modifié, par toutes réglementations ou autres recommandations promulguées en vertu de celles-ci ou quelconque interprétation officielle de celles-ci (y compris en vertu d'un accord décrit à l'article 1471(b)), ou par toute convention intergouvernementale mettant en œuvre une approche alternative à celles-ci ou par toute loi de mise en œuvre y afférente (collectivement, « <i>FATCA</i> ») et aucun montant supplémentaire ne sera payé pour couvrir les montants ainsi retenus ou déduits.

		<p><b>Cas de défaut</b></p> <p>Les Conditions Générales des Obligations prévoient les cas de défaut suivants:</p> <p>(a) défaut de paiement du montant principal ou des intérêts dus par rapport aux Obligations, poursuivi pendant une période déterminée;</p> <p>(b) inexécution ou non-respect par l'Émetteur de tout engagement, toute condition ou toute disposition contenus dans les Conditions Générales des Obligations ou dans le Contrat d'Agence (<i>Agency Agreement</i>) pour le compte des détenteurs d'Obligation (autre que l'engagement de payer le montant principal et les intérêts relatifs aux Obligations), poursuivi pendant une période déterminée; et</p> <p>(c) événements concernant la dissolution, la liquidation, la faillite, l'insolvabilité et les accords de crédit de l'Émetteur.</p> <p>Les Obligations ne contiendront pas de disposition de défaut croisé.</p>
		<p><b>Assemblées</b></p> <p>Les Conditions Générales des Obligations contiennent des dispositions concernant la convocation des assemblées des détenteurs de ces Obligations pour examiner les affaires affectant leurs intérêts en général. Ces dispositions permettent à des majorités définies d'engager tous les détenteurs, y compris les détenteurs qui n'ont pas pris part et voté à l'assemblée concernée et les détenteurs qui ont voté d'une manière contraire à la majorité.</p>
		<p><b>Droit applicable</b></p> <p>Droit anglais.</p>
C.9	Intérêts / Remboursement	<p>Les Obligations peuvent ou non porter intérêt. Les Obligations portant intérêt porteront soit un intérêt à un taux fixe soit à un taux variable.</p> <p>[Les Obligations portent intérêt [à compter de leur date d'émission] au taux fixe de [ ] pour cent par an. Le rendement des Obligations est de [ ] pour cent. Les intérêts seront payés [deux fois par an]/[annuellement] à terme échu au [ ] de chaque année jusqu'à et y compris la Date d'Échéance.] [Le premier paiement d'intérêt aura lieu le [...]]</p> <p>[Les Obligations portent intérêt [à compter de leur date d'émission] à des taux variables calculés par référence à [préciser le taux de référence] [plus/moins] une marge de [ ] pour cent.] Les intérêts seront payés [chaque trimestre] à terme échu au [ ], [ ], [ ], et [ ] de chaque année[, sous réserve d'un ajustement en cas de jours non ouvrables].] [Le premier paiement d'intérêt aura lieu le [...]]</p> <p>[Les Obligations sont des Obligations à Coupon Zéro et ne portent pas d'intérêt et seront proposées et vendues à une décote par rapport à leur valeur nominale].</p>
		<p><b>Remboursement</b></p> <p>Les conditions selon lesquelles les Obligations peuvent être remboursées (y compris la Date d'Echéance et le prix auquel elles seront remboursées à la Date d'Echéance, ainsi que toutes dispositions concernant un remboursement anticipé au choix de l'Émetteur (soit en totalité soit en partie) et / ou les détenteurs des Obligations) seront convenues entre l'Émetteur et l'(les) acheteur(s) concerné(s) au moment de l'émission des Obligations concernées.</p> <p>[La Date d'Echéance des Obligations sera le [...]]</p> <p>Sous réserve de tout achat et d'annulation ou de remboursement anticipé, les Obligations seront remboursées le [...] à [leur valeur nominale] / [...] pour cent de leur valeur nominale]. Les Obligations peuvent être remboursées anticipativement pour des raisons fiscales [ou [préciser d'autres raisons]] à [préciser le prix de remboursement anticipé [leur valeur nominale] / [leur valeur nominale ou, si celui-ci est plus élevé, au prix auquel le taux de rendement brut de remboursement sur les Obligations est égal au taux de rendement brut sur le taux de référence obligataire et une marge de [...] ] et, le cas échéant, les montants maximum ou minimum de remboursement.]</p>
		<p><b>Représentants des détenteurs</b></p> <p>Aucun fiduciaire n'a été nommé pour agir en tant que fiduciaire pour les détenteurs des Obligations.</p> <p>La Bank of New York Mellon, agissant par l'intermédiaire de sa succursale de Londres, a été désignée en tant qu'agent émetteur [et agent payeur principal] [et agent de calcul] / [et [ ] a été désignée en tant qu'agent payeur principal et] agent de calcul].</p> <p>[Les Obligations nominatives émises par TCCI sont également émises sous réserve, et avec l'avantage, d'un contrat d'agence d'obligations modifié et révisé conclu entre TCCI, Royal Bank of Canada en tant que registraire et agent des transferts, et Royal Bank of Canada, succursale de Londres, en tant qu'agent de transfert et agent payeur.]</p> <p>[Les Obligations nominatives émises par TMCC sont également émises sous réserve, et avec l'avantage, d'un contrat d'agence d'obligations modifié et révisé conclu entre TMCC, Bank of New York Mellon (Luxembourg) S.A. en tant que registraire et agent des transferts, et Bank of New York Mellon, agissant par l'intermédiaire de sa succursale de Londres, en tant qu'agent de transfert et agent payeur.]</p>
C.10	Paiements des intérêts liés à des produits dérivés	Sans objet; les Obligations ne sont pas des instruments dérivés.
C.11	Cotation/ Distribution	Les Obligations peuvent être cotées sur le Marché Réglementé de la Bourse de Londres ( <i>London Stock Exchange Regulated Market</i> ) et sur la Liste Officielle de l'Autorité de Listing du Royaume-

	<p>Uni (<i>Official List of the UK Listing Authority</i>) ou peuvent être émises sur une base non cotée.  [Les Obligations seront cotées sur le Marché Réglementé de la Bourse de Londres (<i>London Stock Exchange Regulated Market</i>) et sur à la Liste Officielle de l’Autorité de Listing du Royaume-Uni (<i>Official List of the UK Listing Authority</i>).] / [Les Obligations ne seront pas cotées en bourse.]  [Les Obligations peuvent être offertes au public au/en [<i>préciser les Etats Membres de l’Espace Economique Européen</i>].]  [Les Obligations peuvent uniquement être vendues à [<i>préciser</i>].]</p>
--	---

#### Section D - Risques

Élément	Titre	
D.2	Principaux risques concernant l’Émetteur	<p>Dans le Prospectus, l’Émetteur, TFS et TMC ont chacun identifié un certain nombre de facteurs qui pourraient considérablement nuire à leur commerce, et, dans le cas de l’Émetteur, sa capacité d’effectuer les paiements dus pour les Obligations ou, dans le cas de TFS ou de TMC, de satisfaire à leurs obligations en vertu des Contrats de Soutien au Crédit. Ces facteurs comprennent:</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• si l’Émetteur est TCCI, TFA ou TMCC, les changements des conditions générales commerciales, économiques, géopolitique ou du marché, y compris le marché global des ventes de détail, le financement du commerce de détail ou de gros de véhicules automobiles, le financement des leasings ou des distributeurs, changements dans les niveaux des ventes de véhicules Toyota, Lexus et/ ou, dans le cas de TCCI et TMCC, Scion ou d’autres véhicules sur le marché de l’Émetteur;</li> <li>• si l’Émetteur est TCCI, TFA ou TMCC, les rappels et autres annonces liées qui pourraient nuire aux ventes, y compris en raison de la qualité, sécurité ou fiabilité réelles ou perçues des véhicules Toyota, Lexus et, dans le cas de TCCI et TMCC, Scion puisque le commerce de l’Émetteur dépend substantiellement des ventes de véhicules Toyota, Lexus et, dans le cas de TCCI et TMCC, de véhicules Scion;</li> <li>• une baisse dans le niveau des ventes de véhicules Toyota, Lexus et, dans le cas de TCCI et TMCC, Scion aura un effet négatif sur le niveau du volume de financement de l’Émetteur;</li> <li>• si l’Émetteur est TMF, le rôle de TMF en tant que véhicule de financement l’expose à une large variété de risques financiers qui incluent le risque de crédit, le risque de liquidité, le risque des taux d’intérêt et le risque de taux de change des devises étrangères;</li> <li>• les changements aux notations financières des dettes privilégiées à long terme de TMC et certaines de ses sociétés affiliées, y compris l’Émetteur;</li> <li>• si l’Émetteur est TCCI, TFA ou TMCC, l’incapacité d’un client ou d’un distributeur de respecter les conditions de tout contrat avec un Émetteur ou de l’exécuter comme convenu;</li> <li>• l’incapacité de l’une des institutions financières et autres contreparties dans le secteur de la finance d’exécuter leurs obligations contractuelles;</li> <li>• si l’Émetteur est TCCI, TFA, ou TMCC, les valeurs résiduelles estimées au début du lease peuvent être irrécupérables à la fin de la durée du lease;</li> <li>• si l’Émetteur est TMCC, ses activités d’assurance pourraient subir des pertes si les réserves de TMCC sont insuffisantes pour absorber les pertes ou si un réassureur ou une autre société qui a assumé le risque d’assurance sont incapables de satisfaire à leurs obligations selon les conditions de leur accord avec TMCC;</li> <li>• le risque de liquidité résultant de l’incapacité du groupe TFS (y compris l’Émetteur) de maintenir la capacité de financer ses actifs et de rembourser ses dettes à temps d’une façon rentable;</li> <li>• les changements des taux d’intérêt du marché, des taux de change des devises étrangères et d’autres paramètres ou prix pertinents du marché et/ou une baisse de la valeur du portefeuille de placements;</li> <li>• l’incapacité ou l’échec des processus, systèmes ou contrôles internes, l’absence de pouvoir rendre des garanties exécutoire, le vol, la fraude, les infractions à la cyber-sécurité, les tremblements de terre, les catastrophes naturelles ou autres catastrophes;</li> <li>• le marché mondial de l’automobile est très concurrentiel et volatile et l’industrie mondiale des services financiers est également très concurrentielle;</li> <li>• l’incapacité d’offrir de nouveaux produits innovants et à des prix compétitifs qui répondent à la demande des clients en temps opportun;</li> <li>• l’incapacité de couvrir les dépenses courantes avec les revenus courants suite à une contraction importante du marché;</li> <li>• si l’Émetteur est TCCI, TFA ou TMCC, les changements de la législation ou de la réglementation concernant l’industrie des services financiers et l’industrie automobile, y compris ceux liés à la sécurité des véhicules et à l’environnement ou l’incapacité de se conformer aux lois ou règlements applicables; et</li> <li>• si l’Émetteur est TMCC, des conditions économiques défavorables, des changements des lois dans les états dans lesquels elle a des concentrations de la clientèle ou des incertitudes en ce qui concerne le déplacement de son siège social à Plano, Texas peuvent nuire à sa condition financière et ses résultats d’exploitation.</li> </ul>

D.3	Principaux risques concernant les Obligations	<p>Il existe également des risques liés aux Obligations y compris une série de risques concernant la structure des Obligations, les risques de marché et les risques relatifs aux Obligations en général, y compris:</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• les changements des taux d'intérêt du marché affecteront la valeur des Obligations portant intérêt à taux fixe;</li> <li>• si l'Émetteur a le droit de rembourser les Obligations à son choix, un investisseur peut ne pas être en mesure de réinvestir la somme du remboursement d'une manière qui permet d'obtenir le rendement que l'investisseur aurait réalisé si l'investisseur avait été autorisé de détenir les Obligations jusqu'à l'échéance et l'existence de ce choix pourrait pour cette raison affecter défavorablement la valeur du marché et le marché secondaire des Obligations;</li> <li>• si l'Émetteur a le droit de convertir le taux d'intérêt des Obligations d'un taux fixe à un taux variable, ou vice versa, l'Émetteur est susceptible d'exercer ses droits afin de réduire l'intérêt payé après la conversion, l'écart sur le nouveau taux variable pourrait être moins favorable que les écarts sur les taux variables en vigueur, le nouveau taux fixe pourrait être inférieur aux taux prévalant du marché et l'existence d'un droit de conversion pourrait pour cette raison avoir un effet défavorable sur la valeur du marché et le marché secondaire des Obligations;</li> <li>• les Obligations au porteur sous forme de nouveau titre global et les Obligations nominatives sous forme globale détenues selon la nouvelle structure de conservation pourront ne pas remplir les critères d'éligibilité de l'Eurosystème;</li> <li>• les Obligations libellées en Renminbi présentent des risques supplémentaires: le Renminbi n'est pas librement convertible ou cessible et il existe des restrictions importantes sur la remise des Renminbi vers et hors de la République populaire de Chine, ce qui peut nuire à la liquidité des Obligations libellées en Renminbi; il existe une disponibilité limitée de Renminbi en dehors de la République populaire de Chine, ce qui peut affecter la liquidité de telles Obligations et la capacité de l'Émetteur de se procurer des Renminbi à l'extérieur de la République populaire de Chine pour servir ces Obligations; si l'Émetteur n'est pas en mesure de se procurer des Renminbi, il peut payer les détenteurs de ces Obligations en dollars US;</li> <li>• les Conditions Générales des Obligations contiennent des dispositions qui permettent de les modifier sans le consentement de tous les investisseurs dans certaines circonstances;</li> <li>• le détenteur ne peut pas recevoir le paiement de la totalité des sommes dues par rapport aux Obligations en raison des montants retenus par l'Émetteur afin de se conformer aux lois applicables;</li> <li>• les investisseurs sont exposés au risque de modifications de la loi ou des règlements affectant la valeur de leurs Obligations;</li> <li>• la valeur des placements d'un investisseur peut être affectée défavorablement par des évolutions des taux de change lorsque les Obligations ne sont pas libellées dans la monnaie propre à l'investisseur;</li> <li>• il peut y avoir aucun ou un marché secondaire limité pour les Obligations;</li> <li>• toute notation financière attribuée aux Obligations peut ne pas refléter de manière adéquate tous les risques liés à un placement dans les Obligations;</li> <li>• l'intérêt sur les Obligations émises avec un taux d'intérêt variable plafonné n'excèdera jamais le taux d'intérêt maximum précisé pour la période concernée et les investisseurs peuvent gagner moins que le taux d'intérêt maximum précisé; et</li> <li>• en supposant aucun changement des conditions du marché depuis la date de l'émission des Obligations, si l'Émetteur a couvert le risque de ses obligations de paiement concernant les Obligations avec l'acquéreur distribuant les Obligations, le prix, s'il y en a un, auquel l'acquéreur pourrait vouloir acquérir les Obligations dans les transactions du marché secondaire serait inférieur au prix d'émission.</li> </ul>
-----	---	---

### Section E - Offre

Élément	Titre	
E.2b	Raisons de l'offre et l'utilisation du produit	Le produit net de l'émission des Obligations sera utilisé par l'Émetteur à des fins commerciales générales, qui comprennent la réalisation d'un bénéfice. Si l'Émetteur est TMF, TMF peut également utiliser une partie du produit de l'émission des Obligations dans le but de constituer des garanties avec des tiers fournisseurs de couverture à risques plutôt que dans le but de rétrocéder des prêts aux autres sociétés Toyota.
E.3	Conditions générales de l'offre	Les Conditions générales de l'offre seront déterminées par consentement entre l'Émetteur et l' (les) acquéreur(s) au moment de l'émission. Le prix d'émission des Obligations est [ ] pour cent de leur valeur nominale. [Les Obligations sont proposées à <i>[préciser]</i> .]
		Période de l'Offre: [À compter de la date de la publication des Conditions Finales et ultérieurement, étant du [ ] au [ ].]

		<p>Prix de l'Offre: [L'Émetteur a proposé, et vendra les Obligations aux Gestionnaires (et à aucune autre personne) au Prix d'Émission de [ ] pour cent, moins une commission totale [et une concession] de [ ] pour cent du Montant Nominal Global des Obligations. Les Gestionnaires et Placeurs proposeront et vendront les Obligations à leurs clients conformément aux accords en place entre chacun de ces Gestionnaires et ses clients (y compris les Placeurs) ou chacun de ces Placeurs et ses clients par référence au Prix d'Émission et aux conditions du marché en vigueur.]</p>
		<p>Conditions auxquelles l'offre est soumise: [Les Offres des Obligations dépendent de leur émission et sont soumises aux conditions énoncées à l'Accord d'Achat Regroupé (Syndicate Purchase Agreement) en date du [ ] entre l'Émetteur et les Gestionnaires. En ce qui concerne les relations entre les Gestionnaires et leurs clients (y compris les Placeurs) ou entre les Placeurs et leurs clients, les offres des Obligations sont en outre soumises aux conditions pouvant être convenues entre eux et/ou précisées dans les accords en place entre eux.]</p>
		<p>Description du processus de demande: [Un Détenteur prospectif des Obligations achètera les Obligations conformément aux accords en place entre le Gestionnaire concerné et ses clients ou entre le Placeur concerné et ses clients, par rapport à l'achat de titres en général. Les Détenteurs des Obligations (autres que les Gestionnaires) n'entreront pas dans des engagements contractuels directs avec l'Émetteur par rapport à l'offre ou l'achat des Obligations.]</p>
		<p>Description de la possibilité de réduire les souscriptions et la mode du remboursement des paiements excédentaires payés par les demandeurs: [Sans objet] / [préciser]</p>
		<p>Détails du nombre minimum et/ou maximum de demandes: [Il n'existe aucun critère d'allocation pré-identifié. Les Gestionnaires et les Placeurs adopteront des critères d'allocation et/ou de demande conformément aux pratiques habituelles du marché et aux lois et règlements applicables et/ou comme convenu autrement entre eux.]</p>
		<p>Modalités et délais de paiement et de livraison des Obligations: [Les Obligations seront achetées par les Gestionnaires auprès de l'Émetteur sur la base de remise contre paiement à la Date de l'Émission. Les Détenteurs prospectifs des Obligations seront prévenus par le Gestionnaire ou Placeur concerné de leurs allocations des Obligations, et des modalités de règlement y afférentes.]</p>
		<p>Manière et date à laquelle les résultats de l'offre seront rendus publics: [Sans objet] / [préciser]</p>
		<p>Procédure relative à l'exercice d'un droit de préemption, de négociabilité des droits de souscription et le traitement des droits de souscription non exercés: [Sans objet] / [préciser]</p>
		<p>Si une (des) tranche(s) ont été réservée(s) pour certains pays: [Sans objet] / [préciser]</p>
		<p>Processus de notification des demandeurs du montant alloué et indication si les transactions peuvent débiter avant que la notification ne soit effectuée: [Les Détenteurs prospectifs des Obligations seront notifiés par le Gestionnaire ou Placeur concerné conformément aux accords existants entre ces Gestionnaires ou Placeurs et leurs clients. Toutes les transactions sur les Obligations qui ont lieu seront au risque des Détenteurs prospectifs des Obligations.]</p>
		<p>Montant des dépenses et taxes facturées spécifiquement au souscripteur ou à l'acquéreur: [Sans objet] / [préciser]</p>
		<p>Nom(s) et adresse(s), dans la mesure où ces derniers sont connus par l'Émetteur, des Placeurs dans les divers pays où l'offre a lieu: [Aucun connu par l'Émetteur] / [préciser]</p>
E.4	Intérêt des personnes physiques et morales participant à l'émission / l'offre	<p>Les acquéreurs peuvent recevoir des honoraires relatifs à l'émission des Obligations dans le cadre du Programme. Les [Distributeurs/Gestionnaires/Acquéreurs] recevront une commission totale égale à [ ] pour cent de la valeur nominale des Obligations. Tout [Distributeur/Gestionnaire/Acquéreur] et ses sociétés affiliées peut s'être engagé, ou s'engager dans l'avenir, dans des transactions de banque d'investissement et/ou de banque commerciale avec l'Émetteur et ses sociétés affiliées, et peut leur proposer d'autres services, dans le cadre normal de l'exercice de ses activités.</p>
E.7	Frais facturés à l'investisseur par l'Émetteur ou un offrant	<p>[Sans objet; L'Émetteur ne facturera aucun frais à l'investisseur.]/[préciser]</p>